



« Une décision publique locale est nourrie en travaillant avec les citoyens.

Cette participation est là pour nous permettre d'affiner l'état des lieux et proposer des solutions partagées.

Avec le budget participatif, le citoyen aura le pouvoir de participer concrètement à la transformation de son cadre de vie. »

Marie FERNANDEZ, Maire de Donzère

**Vous pouvez retrouver sur le site internet de la ville l'ensemble des dispositions relatives au budget participatif, déposez votre dossier**

**avant le 9 juin 2024 sur**

**WWW.DONZERE.FR**

**Ma ville / Projets & travaux / Budget participatif.**

# Donzère

Citoyenne

Vous avez des projets pour la commune ?  
La Ville de Donzère vous aide à les concrétiser !



**PROLONGATION DES DÉPÔTS : JUSQU'AU 9 JUIN 2024**

PLUS D'INFORMATIONS SUR [WWW.DONZERE.FR](http://WWW.DONZERE.FR)





# LE BUDGET PARTICIPATIF

## UN BUDGET PARTICIPATIF, C'EST QUOI ?

C'est une enveloppe allouée par la Ville consacrée à des projets portés par les Donzéroises et Donzérois de chaque quartier. Une autre manière de s'investir dans la vie citoyenne pour améliorer le cadre de vie de tous les habitants.

## LE BUDGET PARTICIPATIF A POUR AMBITION DE :

- Favoriser la participation citoyenne et la cohésion sociale en permettant aux citoyens de proposer des projets qui répondent à leurs besoins,
- Rendre l'action publique plus visible en permettant aux habitants de mieux comprendre le fonctionnement de la ville,
- Renforcer les liens entre les citoyens et les instances de prise de décision,
- Renforcer le lien social au travers des mécanismes de concertation.

## QUEL BUDGET POUR LES DONZÉROIS ?

À Donzère, 80 000€ seront dédiés au budget participatif tous les deux ans.  
Coût estimé de réalisation d'un projet : inférieur à 40 000 € TTC

## QUI PEUT VOTER ?

Dépôt de projet ouvert à tout résident Donzérois de plus de 9 ans (les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte référent). Vote préférentiel (3 projets à classer par ordre) ouvert à tout résident Donzérois de 9 ans ou plus (mais les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte pour voter)

# EN QUELQUES MOTS

## QUELLES SERONT LES THÉMATIQUES ?

- Aménagement de l'espace public
- Nature et environnement
- Citoyenneté
- Solidarité et vivre ensemble
- Culture, sport et patrimoine
- Économie et Mobilité

## QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS FINANCÉS PAR UN BUDGET PARTICIPATIF DANS D'AUTRES COMMUNES :

1. Distribution de reposeirs à chauve-souris
2. Distribution de pièges à frelons asiatiques pour sauver les abeilles
3. Créer des forêts nourricières pour proposer aux habitants des ressources alimentaires à partager en toute convivialité
4. Création d'une aire de jeux pour enfants
5. Embellissement d'une place avec création d'un îlot de fraîcheur
6. Aménagement d'abris vélos pour les écoles
7. Plantation de haies fruitières dans les espaces verts
8. Végétalisation du cimetière (planter des arbres et des arbustes pour faire un poumon vert)
9. Installer des tables de ping-pong en accès libre
10. Mise en accessibilité de trottoirs

## LES ÉTAPES DU

## BUDGET PARTICIPATIF

### L'APPEL À PROJETS



Déposez vos propositions sur le site internet [www.donzere.fr](http://www.donzere.fr), menu Ma ville / Projets et travaux / Budget participatif ou par courrier avant

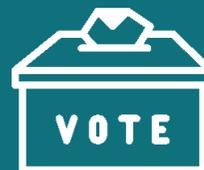
le 09 juin 2024

### L'ANALYSE DES PROJETS



Début Juin et pendant 5 mois : instruction par les services municipaux. Validation des projets recevables par le comité de suivi (Maire, adjoints et services concernés).

### LE VOTE



Début octobre à fin novembre : réunion publique de présentation des projets et vote citoyen.

### LES LAURÉATS



Début décembre : dépouillement des votes. Le Comité de suivi valide les résultats et annonce les projets retenus qui font l'objet d'une présentation et validation en conseil municipal.